



Vente de chiot chèque sans provision

Par **mary36**, le **14/06/2013** à **11:53**

Bonjour,

Je suis un particulier.

J'ai vendu un chiot (non lof) à un autre particulier.

Celui-ci m'a donné un chèque pour la réservation, qui a bien été encaissé.

Mais le chèque correspondant au solde du montant du chiot a été rejeté 2x par la banque. Je dois prendre un huissier pour recouvrement.

La question est : dois-je procéder au changement de propriétaire du certificat d'identification (malgré que ce chiot n'a pas été entièrement payé) ?

Merci.

Cordialement.